

Accueil de Loisirs Sans Hébergement
Les Copains du lac



Projet Pédagogique Juillet-Août 2025

1) Présentation de la structure	1
a. Le centre	1
b. Tour du lac	1
c. Les locaux	1
d. Le public accueilli	1
e. L'accueil du public porteur de handicap	2
2) Objectifs éducatifs –	2
pédagogiques –	2
opérationnels	3
3) Le fonctionnement	3
a. Les moyens humains	3
b. Le rôle de chacun	4
+ l'animatrice rend vivant le quotidien des enfants	4
c. L'évaluation	5
d. La journée-type	6
+ quelques point de détails	7
e. Animations, temps libre	8
4) Les règles de vie	9
5) Les inscriptions	9
a. Modalités d'inscription	10
b. Tarifs	10
6) Le programme prévisionnel	10

Le projet pédagogique est un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les enfants, sur les conditions de fonctionnement du centre de loisirs et sert de référence tout au long de l'action.

Ce projet est la colonne vertébrale qui nous permet de guider toutes nos initiatives auprès du public, il donne un sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne.

Les mots d'ordre sont « Plaisir et sécurité dans l'imaginaire »

C'est une base de travail qui garantit une cohérence éducative entre tous les acteurs.

Le projet pédagogique a pour objectif de souder l'équipe autour de projets communs, de stimuler la créativité, de développer l'imagination et traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et dans un cadre.

1) Présentation de la structure

a. Le centre

« Les Copains du Lac » est géré par l'ELFA du lac, nouvelle association créée en mai 2025. L'accueil de loisirs estival se situe à Biliou, à l'école publique du Petit prince. Il fonctionne du lundi 7 juillet au vendredi 1^{er} août puis du 18 au 29 août 2025.

b. Tour du lac

Cette petite intercommunalité regroupe Montferrat, Biliou et Villages du lac de Paladru. Constituée d'environ 6000 habitants, elle est située en plein cœur du Dauphiné, dans le département de l'Isère, en région Auvergne Rhône-Alpes, au bord du lac de Paladru.



c. Les locaux

L'accueil de loisirs est doté d'une capacité d'accueil de 60 enfants (24 de 3-5 ans et 36 de 6 ans et plus).

Il se déroule dans l'enceinte de l'école de Biliou : dans la salle du périscolaire à l'étage, dans le réfectoire au rez-de-chaussée, dans une salle de classe au rez-de-chaussée, dans le dortoir des maternelles, et dans la cour et le jardin.

Des sanitaires maternels et primaires sont accessibles, situés au rez-de-chaussée du bâtiment.

Nous avons également accès à la salle des fêtes et aux terrains de sport de la commune.

d. Le public accueilli

Les enfants accueillis ont entre 3 et 15 ans.

Une priorité est donnée aux familles résidant dans les trois communes du tour du lac, Montferrat, Biliou et Villages du lac de Paladru.

La majorité du public inscrit au centre de loisirs est issue de ces communes du tour du lac ou des villages de proximité.

Les inscriptions se font à la journée avec ou sans repas, pour 2 jours minimum.

Les repas sont adaptés aux différents régimes alimentaires tels que sans porc ou sans viande.

e. L'accueil du public porteur de handicap

*"Les États parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie, facilitent leur participation active à la vie de la collectivité."
(Article 23 de la Convention Internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989)*

L'Accueil de loisirs « Les copains du lac » permet l'accès aux enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps et les intègre.

Les locaux sont adaptés à l'accueil du public porteur de handicap moteur.

Cette démarche de mixité des publics répond à une demande des mineurs et de leurs familles. Elle permet à tous les participants, l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

L'accueil du mineur en situation de handicap ou atteint de troubles de la santé doit être préparé et accompagné par toutes les parties éducatives de son entourage. Chaque situation étant particulière, il nous paraît important de pouvoir rencontrer la famille au préalable, afin de recevoir toutes les consignes pour la vie quotidienne de leur enfant, de se faire expliquer les raisons de ces dernières pour en mesurer l'importance et pouvoir les retransmettre aux équipes.

La directrice et la famille échangent pour permettre de prendre en note les consignes, les difficultés rencontrées par l'enfant et le type de problème que ce dernier est susceptible de rencontrer. La directrice s'engage à transmettre les informations nécessaires au fonctionnement quotidien à ses équipes.

Des rencontres complémentaires entre la famille et la directrice, peuvent se faire afin d'adapter le fonctionnement à l'évolution de l'enfant et des bilans sont effectués à la fin de chaque période de vacances, pour un meilleur suivi.

2) Objectifs éducatifs

-> pédagogiques

-> opérationnels

• Assurer un climat serein et bienveillant

≥ Que l'enfant trouve sa place dans un environnement où il puisse s'épanouir.

Il est accueilli le matin par son animatrice référent / le déroulement de la journée peut lui être expliqué s'il en exprime le besoin. Les activités sont présentées lors du regroupement ainsi qu'un rappel des règles de vie si nécessaire. L'animatrice veille à ce qu'aucun enfant ne soit exclu et il a une communication bienveillante.

≥ Qu'il soit à l'écoute de lui-même, son rythme, ses besoins physiologiques.

Le rythme de la journée est garant du rythme de l'enfant. L'enfant participe ou pas aux activités, il a le choix. Si besoin, les plus grands peuvent faire la sieste avec les petits. L'enfant est valorisé pour une meilleure estime de lui.

≥ Que le ludique et le créatif lui offre un climat d'évasion dans son quotidien.

Les vacances sont propices à l'imaginaire, la découverte, l'évasion... des activités originales, en cohérence avec un thème, sont proposées et les animatrices sont partie prenante d'une histoire, sans oublier la sensibilisation, et peuvent garder un personnage plusieurs semaines en fonction de l'imaginaire choisi.

• Favoriser un cadre permettant à l'enfant d'aller vers plus d'autonomie et de responsabilisation

≥ Qu'il soit co-décisionnaire des activités, de son implication dans celles-ci.

Il existe des plages horaires de temps libre dans les semaines de vacances, les enfants peuvent ainsi faire des propositions.

Mise en place d'un conseil des enfants, en fin de journée, souvent après le goûter pour faire le point et soumettre des nouvelles idées à l'équipe d'animation.

≥ Qu'il puisse être de plus en plus autonome dans tous les temps du quotidien (toilettes, repas, habillement).

On ne fait pas à la place de l'enfant, on l'accompagne à faire seul. On lui réexplique.

Chez les 3/5 ans, cela passe par le laisser faire seul pour s'habiller, se laver les mains, aller aux toilettes, avoir un verre en verre, utiliser un couteau... même si cela prend plus de temps ou présente plus de risque.

Chez les + de 6 ans, on veille à ce que l'enfant soit sensibilisé au cadre de la structure afin qu'il fasse le plus souvent possible seul, faire en sorte que celui qui joue range après, en utilisant le jeu et, s'il y a lieu, qu'il répare sa bêtise (mise à disposition du matériel type lavette/balai...).

- **Vivre ensemble et développer une conscience éthique**

- ≥ Qu'il vise à respecter la vie en collectivité

Les enfants doivent prendre soin de leurs affaires et de celles qui ne sont pas à eux. Ils doivent faire attention au matériel, que ce soit celui du centre ou celui de l'école qui accueille. Ils apprennent à être tolérants, à prêter les jeux et font l'effort d'être plus patients, en acceptant d'être bons perdants pour certains.

- ≥ Qu'il puisse donner son avis dans un collectif sur les règles de vie, et appréhender la gestion des conflits.

Les enfants doivent pouvoir participer à la conception des règles de vie et les négocier, comprendre l'importance des règles et du vivre ensemble, via des temps prévus dans la journée (conseil des enfants).

- ≥ Qu'il soit sensibilisé à l'environnement dans lequel il évolue.

Mise en place du tri le midi et des papiers dans une poubelle attitrée, sensibilisation à la surconsommation des coloriages, veille à la propreté de la cour, économie d'eau ou autres gestes écologiques.

Découverte de l'environnement culturel et du patrimoine environnant.

- ≥ Qu'il puisse tisser un lien social

Que l'enfant participe à des événements familiaux, des journées à thème, qu'il rencontre des intervenants extérieurs, qu'il sorte « hors les murs », que l'on maintienne du lien avec la médiathèque, que l'on crée une relation avec la résidence des personnes âgées...

3) Le fonctionnement

a. Les moyens humains

Tenant compte de la réglementation en cours, l'équipe pédagogique est constituée d'une directrice Mme Couturier-Voileau Sylvie (BPJEPS Loisirs Tout Public, PSC1, Permis de conduire), d'une animatrice polyvalente Mme Lefranc Clara (Bafa complet, ASP volontaire, permis de conduire), d'un animateur Jeunesse Mr Couturier Robin (Bafa complet) et d'un animateur enfance Mr Mattéo Ravier (Stagiaire Bafa).

Cette équipe est complétée par d'autres animateurices (Stagiaires et/ou titulaires Bafa) selon la législation en vigueur et en fonction des besoins, qui dépendent du nombre d'inscrits, des activités avec prestataires ou du programme d'animation.

L'employée du service technique, responsable de la plonge et de l'entretien des locaux est également présente pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs.



b. Le rôle de chacun

L'équipe de direction (la directrice et son adjointe)

La directrice des Copains du lac est la garante de la sécurité physique, morale, affective et matérielle des enfants accueillis, de la mise en œuvre du projet éducatif et du bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion administrative, matérielle et financière.

L'équipe de direction :

- Est responsable de la sécurité des animatrices, des animateurs, de l'agent technique et des enfants : physique, morale, affective et matérielle.
- Est garante du respect de la législation en vigueur, du règlement intérieur de l'école qui accueille et de la bonne gestion des locaux et du matériel.
- Met en place la méthode des 4 C (complémentarité, cohérence, concertation, cohésion), pour favoriser un travail en équipe harmonique.
- Suit la formation et l'évaluation des stagiaires et des animatrices.
- Assure le suivi sanitaire, met à jour le tableau des PAI.
- Maintient le dialogue avec les différents partenaires et rend compte à la directrice de l'association AEJ et au conseil d'administration du tour du lac.
- Assure l'administratif du centre (dossiers des enfants, inscriptions, gestion des présences, planning des animatrices, suivi de caisse, tenue de budget, achat du matériel, gestion des stocks, relations avec prestataires extérieurs...).
- Gère les relations avec le traiteur et commande les repas.

L'équipe d'animation (animateurs et animatrices)

Elle doit être prête à s'adapter aux contraintes de la vie collective, être consciente de ses capacités, être soi-même, être exigeante et claire dans son comportement.

- Par rapport à l'équipe :

L'animatrice est membre à part entière de l'équipe avec qui il va falloir discuter, négocier, faire des concessions, affirmer ses idées.



Elle doit savoir se remettre en question, donc être tolérante, garder sa personnalité en acceptant celle des autres.

Elle doit accepter de communiquer, informer l'équipe des problèmes rencontrés, ne pas hésiter à demander de l'aide.

Malgré des rôles et des fonctions différents, les adultes ont un seul objectif commun : les enfants.

- Par rapport aux enfants :

L'animatrice est la référence immédiate et un repère pour chaque enfant.

Il lui faut établir un dialogue continu avec eux, être à leur écoute, s'adapter à leurs besoins, leurs capacités.

Il doit pouvoir guider l'enfant, sans être trop directif.

Il fait prendre conscience aux enfants du respect d'autrui.

Il donne l'exemple (tenue, attitude, langage, cigarette, posture générale).

- Par rapport à l'environnement :

L'animatrice doit connaître l'environnement avant de le faire connaître à l'enfant (en écarter tout danger).

Il respecte l'environnement, sait s'adapter et profite des possibilités offertes, en mettant l'environnement à la portée des enfants.

- Par rapport aux animations :

L'animatrice doit être maître de son activité, s'expliquer clairement, adapter l'animation au public.

Il sait donner des consignes et l'enfant doit pouvoir mener l'activité comme il l'entend, en respectant les limites définies.

C'est la compétence qui donne l'autorité : un animateur compétent est un animateur qui propose de vrais jeux, de véritables activités auxquelles il a réfléchi et qui sont en cohérence avec le thème choisi ou l'imaginaire mis en place.

- Par rapport à la sécurité :

L'animatrice est entièrement responsable de son groupe (jeux, vie quotidienne, déplacements, sorties...) et veille à assurer la sécurité physique, morale, affective et matérielle des enfants.

L'équipe d'animation rend vivant le quotidien des enfants par différents biais :

- **Des temps pour faire jouer :** en proposant des activités cadrées, motivantes et stimulantes ;
L'animatrice remplit le rôle de meneur de jeu : c'est lui qui définit le but du jeu, en fixant les règles et l'organise. Mais, même dans ce cas, on n'oubliera pas que le but de l'animatrice n'est pas d'imposer ses préférences personnelles, mais de proposer aux enfants l'aide nécessaire à la réalisation d'un projet commun. Le groupe va se forger une histoire à partir de cette activité collective.



- **Des temps pour jouer avec :** en restant disponible pour jouer aux jeux des enfants ;
L'animatrice devient un participant comme les autres, partenaire de l'activité. Son rôle évolue selon les règles communes à tous. Bien sûr il devra être très attentif à ce que sa présence ne fausse pas le déroulement du jeu. Cependant, il peut influencer sur le moral de son groupe, aider à l'apprentissage d'une technique et favoriser la participation des enfants les plus faibles.

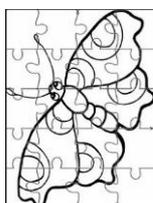


- **Des temps pour donner à jouer :** en aménageant l'espace et des propositions de jeux en autonomie ;
L'animatrice prévoit un créneau horaire et aménage un espace, rassemble du matériel (jeux de société, ballons, raquettes...), propose des situations... Mais il n'impose rien. Cette attitude repose sur la confiance dans les possibilités des participants à développer leur activité à partir des éléments proposés par l'animatrice.



- Pour certains jeux, l'objectif est aussi d'amener rapidement le groupe à pouvoir s'organiser sans l'intervention de l'animatrice.

- **Des temps pour laisser jouer :** en permettant à l'enfant de créer ses propres jeux tout en restant disponible ;
Un ou plusieurs enfants commencent spontanément un jeu. Ils s'organisent et jouent seuls, sans avoir besoin d'un animateur. Ce dernier, après en avoir fait le constat, n'intervient pas. Mais sa présence est cependant utile à proximité pour garantir la sécurité ou relancer une activité en perte de vitesse.



Les enfants

- Sont respectueux des locaux, du matériel et de toutes les personnes présentes au sein des différentes structures d'accueil.
 - Tendent à s'épanouir : chaque matin les animateurices présentent la journée, les différents temps forts, afin que les enfants et les jeunes se sentent accueillis et aient des repères pour la journée.
 - Sont acteurs de leurs journées. Plusieurs activités leur sont proposées le matin et l'après-midi, afin qu'ils puissent choisir et que chacun puisse trouver une activité qui lui convienne.
 - Sont à l'écoute de l'équipe d'encadrement (animation et technique) et la respecte tant dans les actes qu'avec les mots.
 - Savent qu'ils peuvent être sanctionnés s'ils dépassent les limites, en cas de manque de respect ou en cas de comportement perturbateur.
- Une différence est faite par l'équipe d'encadrement entre la punition et la sanction. La punition est une mesure arbitraire prise à l'encontre de l'enfant (assis dans un coin, exclu d'une salle, puni dans le couloir...) qui sera évitée le plus possible au profit d'une sanction qui est cohérente, raisonnée et constructive (ramasser ce qui est tombé, essuyer ce qui est renversé, ranger ce qui est jeté...).



c. L'évaluation

- **Pour les animateurices**

Les animateurices évaluent leurs journées lors de chaque activité, lors de réunions mensuelles, de discussions informelles, lors de temps d'échanges avec les enfants, lors des temps d'accueil avec les familles.

A chaque fin de période, un bilan est réalisé.

Il s'appuie sur le retour des enfants, des familles, de l'équipe.

Cela permet d'établir les ajustements nécessaires au bon déroulement de l'accueil de loisirs.



- **Pour les enfants**

Les enfants peuvent évaluer leur journée lors de moments d'échanges informels le soir après le goûter ou lors de petits forums proposés avec des méthodes différentes, ludiques.

Chacun exprime son ressenti de la journée et pourra faire des propositions d'activités, de jeux, de stages de découvertes, de sorties ...

- **Pour les parents**

L'évaluation se fait par l'intermédiaire de la communication avec les animateurices et l'équipe de direction lors des temps d'accueil.

Elle peut se faire également par mail, par questionnaire de satisfaction.



d. La journée-type

7H30 mercredis - 8H00 vacances / 9H : « Se retrouver, faire connaissance »

Accueil des animateurices, mise en place des ateliers. Arrivée échelonnée des enfants et accueil personnalisé.

Un démarrage de la journée en douceur dans des espaces aménagés pour jouer en autonomie : jeux d'imaginaire, de plateau, de construction, etc. Il y en a pour tous les âges et tous les goûts !

9H15-9H30 : « Regroupement »

Formation de groupes éventuels.

La présentation du déroulement de la matinée et des activités aux enfants est faite de façon ludique, les animateurices pouvant être déguisés.

9H45/11H15 : « Activités »

Créative, d'expression, sportive ou ludique en lien avec la thématique

Les enfants ont la main sur leur programme : participer à une des animations proposées par les animateurices ou se construire eux-mêmes leurs jeux.

11H15/11H30 : « Rangement »

11H30/11H45/12H30 : « Temps libre » et/ou mise de couvert

Il est essentiel que chaque enfant puisse être à l'écoute de son propre rythme. Ce sont des temps de respiration pour se poser ou se dépenser, mais aussi un moment d'échange pour apprendre à vivre avec les autres.

11H45/12H30 : 3-6 ans « Repas... dans la convivialité »

Les enfants ont le choix de s'asseoir où ils le souhaitent

12H30/15H : 3-6 ans « Sieste »

Comme chacun sait, au milieu de la journée, notre énergie baisse. Ainsi, selon les indications de leurs parents, les plus jeunes vont écouter une histoire, de la musique douce, dans le dortoir prévu à cet effet, et dorment. Le réveil est échelonné.

12H30/13H30 : 7-15 ans « Repas dans la convivialité ! »

13H30/14H30 : 7-15 ans « Temps calme » Des jeux calmes dans le réfectoire, du petit bricolage ou une pause relaxation en salle de motricité est proposée aux plus grands pour se ressourcer.

14H30/16H30 : « Animations »

Selon le même principe que le matin, des activités sont proposées ou pourront être coconstruite avec les enfants.

16H30/17H : « Goûter » et temps d'échange

Le gouter est fourni par nos soins.

17H/18H00 : « Départ échelonné »

Activités libres, encadrées par les animateurices, et accueil des parents.

Un temps d'échange privilégié avec les parents.

Quelques points de détails sur :

- L'accueil du matin :

L'accueil se fait entre 7h30-8h00 et 9h, dans un cadre adapté, sécurisé, convivial qui permet à chacun de trouver sa place dans le groupe.

L'équipe d'animation prend en charge les enfants et les jeunes dès leur arrivée et accueille individuellement chaque enfant avec un petit mot de bienvenue.

L'accueil se fait dans deux salles, situées dans l'enceinte de l'école. Ils peuvent rester dans l'une des 2 salles, pour faire des activités calmes de leur choix, encadrées par des animateurices, ou bien ils peuvent aller dans la cour pour faire des jeux extérieurs, sous la surveillance d'un autre animateurice, en attendant l'arrivée des autres enfants.



4) Les règles de vie

Un règlement intérieur, pour l'accueil de loisirs, est établi et doit être accepté et respecté par toutes les familles.

Ce règlement intérieur est un contrat moral entre tous les acteurs (enfants, familles, équipe d'encadrement). A partir du moment où il est accepté de tous, il doit être respecté. Les animateurices sont simplement là pour poser un cadre qui s'articule avec les besoins et obligations de chacun.

Le respect reste le maître mot dans la vie quotidienne du centre mais aussi à l'extérieur de celui-ci. Les règles peuvent évoluer dans le temps.

Un règlement intérieur, pour l'école, permet de poser un cadre complémentaire, en accord avec celui de l'accueil de loisirs.

Toute sanction prise par un animateur doit être justifiée et expliquée à l'enfant, il est le seul à pouvoir lever la sanction.

Les sanctions peuvent être variées mais ne doivent en aucun cas mettre en danger l'intégrité et la santé de l'enfant. En cas de sanction répétée sur un enfant en particulier, en avertir rapidement la direction du club.

Il faut bien expliquer les règles de vie aux enfants avant de sanctionner.

L'enfant doit être en capacité de comprendre par lui-même la sanction qu'un animateur lui donne.

La sanction doit intervenir en dernier recours. Le rôle de l'animateur est en premier lieu éducatif et pédagogique.

L'animateur doit pouvoir se faire respecter des enfants sans passer par la sanction. Toute sanction abusive fera l'objet d'une mise au point avec la direction.

Quelques règles à respecter par le personnel encadrant (directrice, animateurices, agent technique) :

- Les horaires, le travail des autres, les objectifs pédagogiques sont fondamentaux.
- Les divergences entre animateurices, s'il y a, se font en privé.
- L'utilisation du portable est à usage professionnel et les communications personnelles pendant le temps de travail sont tolérées en cas d'urgence uniquement.
- La tenue et le langage doivent être correctes et adaptés.
- Chaque animateurice est tenu de respecter et d'appliquer le règlement.
- Toute personne manquant de respect ou faisant acte de violence sur son lieu de travail sera sévèrement sanctionnée par la direction.
- Il est interdit de fumer, de boire ou de consommer des substances illicites dans le cadre de l'accueil de loisirs, sous peine de renvoi immédiat.



5) Les inscriptions

Nous nous engageons à accueillir tous les enfants âgés de 3 à 15 ans, dans la limite de la capacité d'accueil.

L'accueil de loisirs a vocation à accueillir tous les enfants et jeunes, quel que soit leur lieu de résidence, leurs situations sociales, leur religion, leurs éventuels maladies et handicaps.

Seuls les enfants ayant un risque marqué de contagiosité ou ayant reçu plusieurs avertissements disciplinaires se verront refuser l'accès temporairement.

a. Modalités d'inscriptions

Inscription et réservation

Les inscriptions démarrent environ un mois avant la période concernée.

Afin de constituer son dossier, il faut créer son compte, ses codes et un dossier par enfant.

Il faut fournir :

- > les renseignements de la famille
- > l'attestation CAF du quotient familial
- > la copie de l'assurance responsabilité civile
- > la photocopie des vaccins obligatoires
- > l'autorisation de droit à l'image

Dès lors, les familles peuvent réaliser leurs réservations par période via le logiciel de l'ELFA du lac.

Annulation

Les annulations avant le début de l'accueil génèrent différents frais et une gestion de l'organisation de l'accueil de loisirs plus soutenue (recrutement, rappel des familles sur liste d'attente, réajustement des repas...), c'est pourquoi seules les absences justifiées avec un certificat médical ne seront pas facturées.

Le repas sera facturé si le délai ne permet pas d'annuler le traiteur à temps (soit 3 jours avant).

Pour toute annulation non justifiée par un certificat médical, la journée sera facturée intégralement si elle a lieu moins de 7 jours avant la venue de l'enfant.

b. Tarifs :

Les tarifs varient en fonction du quotient familial de 9 à 20,50 € par journée.

Pour les habitants des communes extérieures, une majoration de 20% est appliquée.

6) Le programme prévisionnel

Le programme de l'accueil de loisirs est disponible sur le site internet de l'association et est affiché dans le tableau d'affichage sous le porche d'entrée de l'école et dans le bureau du centre.

Il peut être modifié et adapté en fonction de la météorologie, des intervenants extérieurs, des envies des enfants, des absences imprévues de l'équipe d'encadrement.

Les thèmes choisis pour l'été 2025 sont :



« Au royaume de Biliesco »
pour les 4 semaines de juillet.

« Une rentrée pleine d'émotions ! »
pour les 2 semaines d'août.